

## **Interventions de Mathias Trogrlic**

### **Conseil municipal du 20 novembre 2008**

#### **Charte relative au fonctionnement des conseils de quartier**

Notre incompréhension est grande devant le cafouillage qui a présidé à la validation de cette charte. Lors du dernier conseil municipal, le 25 septembre et lors de la dernière commission politique de la ville, vous vous étiez engagé à regarder cette charte avec le groupe Générations Ermont. Vous aviez également eu l'occasion de me manifester votre volonté d'aboutir à une unanimité sur ce sujet, y compris en étudiant conjointement la liste des membres des conseils de quartier.

Je vous avais répondu, au nom de notre groupe, que l'unanimité sur ce point nous paraissait souhaitable et que nous étions disposés à la rechercher avec vous.

Or, la confusion est totale. J'attendais de vos nouvelles à ce sujet, vous m'avez indiqué il y a quelques jours en attendre de votre côté. Force est de constater que cette charte a été établie sans aucune consultation de l'opposition municipale.

La confusion règne aussi sur les membres des conseils de quartier. Certains ont été convoqués, d'autres ont reçu un courrier signifiant le refus de la Mairie de les voir siéger, d'autres n'ont été informés de rien du tout. Les premiers conseils de quartier se sont tenus alors même que la charte n'a pas été validée. Généralement, cela peut être l'occasion d'entendre les membres se prononcer sur cette charte mais telle n'a pas été votre décision.

La participation de la population à la politique locale n'est pas pour nous un vain mot. Nous souhaitons de tout cœur vivre une participation active des habitants de notre commune aux dossiers qui les concernent. Mais certains points de la charte proposée ne répondent pas à cette attente.

La règle de 20 membres imposée à tous les quartiers nous semble trop rigide. Si certains quartiers peuvent en effet avoir à mettre en place ce type de mesures, il nous semble que d'autres auraient tout loisir d'élargir le cercle, de faire participer ceux qui en ont l'envie et la détermination.

Les critères qui président à l'acceptation des candidatures montrent une certaine opacité. Il y est indiqué « un seul représentant par foyer ; équilibre géographique ; parité » et trois points de suspension qui veulent tout dire et rien dire. Finalement, indiquer que Monsieur le Maire décide des candidatures au conseil de quartier aurait été plus en rapport avec la réalité.

Nous sommes par contre satisfaits de l'acceptation de notre proposition, effectuée en commission, pour que les conseils de quartier puissent saisir le conseil municipal. Mais la méthode de concertation sur ce sujet ne nous convient pas et les points évoqués ci-avant nous amènent à nous abstenir sur ce point.

Vous pouvez cependant compter sur les élus du groupe Générations Ermont pour être actifs dans ces conseils et pour participer, au côté de la population, aux démarches entreprises dans ce cadre, si tant est que nous y soyons effectivement invités puisque Mme Lebbaz, conseillère municipale, attend toujours sa convocation au dernier conseil de quartier des Passerelles-Carreaux.

